

Conditions générales d'interventions

Article 1 : Dispositions Générales

1.1 La Société

RIDIS SAS exploitant sous l'enseigne CONFORAMA dont le siège se situe à l'Angles des rues du Gymnase et Robert Labor 97490 Sainte Clotilde, immatriculé au RCS de SAINT DENIS (97490) sous le numéro 528 216 187.

1.2 Objet de la Prestation de réparation à domicile

Le SAV de Conforama (RIDIS) est spécialisée dans la réparation à domicile et en atelier de produits gros électroménager pose libre et encastrable (Lave-Linge, Sèche-Linge, Lave-Vaisselle, Réfrigérateur, Congélateur, Cuisinière, Four, table de cuisson et hotte), qu'elle réalise par l'intermédiaire de ses techniciens et de prestataires sélectionnés.

Le SAV intervient sur l'ensemble du département de la Réunion (sauf Mafate)

1.3 Conditions Générales de Service

Les présentes conditions générales de service sont établies par la société RIDIS.

Elles définissent les conditions contractuelles générales applicables entre la société RIDIS et son client, dans le cadre de son activité de réparation.

Le Client déclare en avoir pris connaissance avant même d'avoir validé sa demande d'intervention.

1.4 Modification de ces Conditions Générales

Le SAV de Conforama se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales à tout moment, afin notamment de respecter les éventuelles évolutions de la réglementation.

Article 2 : Description des Prestations de Réparation et tarifs

2.1 Réparation

Pour les interventions à domicile un tarif unique de 59 euros est proposé au client, qui comprend le déplacement, la main d'œuvre nécessaire au diagnostic (30 min) ou réparation de l'appareil (hors pièces).

Au-delà de 30 min chaque quart d'heure supplémentaire passé au domicile du client est facturable 20 euros.

Si l'intervention nécessite une commande de pièce un DEVIS sera alors proposé au client.

Si lors de son intervention au domicile du client, l'intervention de notre technicien devait révéler que l'appareil en panne était techniquement non réparable (exemple : mur de froid décollé, pièce plus disponible chez le fournisseur), ou si le devis réalisé par les équipes du SAV devait être refusé par le client, notre forfait réglé en acompte serait intégralement dû. Le SAV de Conforama, en pareils cas,

ne procédera donc à aucun remboursement.

L'ensemble des sommes versées par les clients est définitivement acquis au SAV de Conforama sans possibilité de réduction même si de nouvelles conditions forfaitaires étaient proposées ultérieurement à des conditions financières plus avantageuses pour le client.

2.2 Modes de paiement

Le règlement de la prestation du SAV de Conforama, s'effectuera directement auprès de notre technicien au terme de son intervention, soit par carte bancaire (paiement à distance), soit par chèque bancaire ou encore en espèce.

Article 3 : Garanties

3.1 Durée de garantie

Toutes nos prestations sont garanties 3 mois.

Sont couverts pièces, main d'œuvre et déplacement.

3.2 Exclusions de garantie

Seront exclus de la garantie tous dommages d'origine externe tels que le vol, incendie, dégâts des eaux, chute, choc, casse, bris, intrusion d'insectes, souris, lézards, surtension EDF, foudre, cyclone. Les dommages résultants d'un fait intentionnel ou fautif du client. Les piles électriques ayant coulées dans l'appareil, les pertes de marchandises contenues dans les réfrigérateurs et congélateurs, vêtements ou vaisselles pouvant être perdus, abimés ou endommagés dans les appareils. Un usage professionnel des appareils, les dommages dus à la corrosion, rouille ou à la détérioration graduelle tels que courroie, manchette, brosse et tuyau aspirateur. Les pannes afférentes aux accessoires tels que les télécommandes, câbles électriques, batteries, casque, micro. Appareil montrant des traces de démontage. L'intervention d'un tiers non agréé par le SAV de Conforama sur l'appareil garantie. Dans tous les cas énumérés ci-dessus et pour les interventions hors garantie, un DEVIS payant sera proposé au client au tarif en vigueur.

Article 3 : Exonération de responsabilité et force majeure

Conformément aux termes de l'article L.121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de La société RIDIS ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du client, du fait imprévisible de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure.

Article 4 : Invalidité partielle

La nullité, l'inopposabilité ou le caractère réputé non écrit d'une ou plusieurs clauses du contrat n'entraînera pas de plein droit la nullité de l'intégralité des présentes.

Article 5 : Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service client de La société RIDIS par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique savconfo974@gmail.com ou bien par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de La société RIDIS mentionnée ci-dessus.

Article 6 : Médiation

Conformément à l'article R.612-1 du Code de la consommation, le client peut gratuitement recourir au Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle – www.mediateur-consommation-smp.fr – 24 rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux, pour toutes les réclamations déjà déposées par écrit auprès du service clientèle de La société RIDIS depuis moins d'un an et non satisfaites

Article 7 : Droit applicable et Juridiction compétente

Les Conditions Générales sont régies par le Droit Français.

Dans les limites autorisées par la loi française, en cas de litige, compétence expresse est attribuée aux juridictions de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires enrégistré ou par requête.